

«SESAME OUVRE –TOI» : COVIDCHECK EN ENTREPRISE

Categories : News

Date : 17-11-2021

La loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures contre la pandémie Covid-19 dans sa nouvelle version votée par la Chambre des Députés le 18 octobre dernier, a ouvert la possibilité pour les entreprises de décider de la mise en place d'un régime de CovidCheck dans son entreprise, ou une partie de ses locaux[\[1\]](#).

La Commission Nationale pour la Protection des Données a dans ce contexte publié juste avant les vacances de la Toussaint sa position en ce qui concerne la mise en place d'un régime de CovidCheck en entreprise en ce qui concerne la protection des données personnelles.

Lorsque la question se pose de la mise en place d'un système de CovidCheck en entreprise, il est nécessaire de procéder par étape en tenant compte des point d'attention suivants :

[\[1\]](#) Article 3 *septies* de la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19-

